

Acte de vente d'un navire de plaisance

Entre les soussignés :

Vendeur(s)

Nom : Prénom :
Né le: à :
Domicile :
Profession : Nationalité :

Acheteur(s)

Nom : Prénom :
Né le: à :
Domicile :
Profession : Nationalité :
Nombre de parts :

Il a été convenu ce qui suit :

Mr , Mme agissant en qualité de propriétaire du navire,

Type : Marque : année : jauge brute :
Matériaux : Moteur (marque et puissance) :
Immatriculé au quartier des **affaires maritimes de** : sous le n° :
Francisé en **Douanes** à : le : sous le n° :

Déclare vendre la totalité du navire à Mr, Mme qui accepte(nt) aux clauses et conditions suivantes :

Etat du navire : Mr, Mme déclare(nt) bien connaître le navire, l'avoir visité pour l'accepter dans l'état où il se trouve.

Accessoires :

Dettes : Le vendeur déclare qu'il n'existe sur le dit navire aucune dette n'y inscription hypothécaire et garantit l'acquéreur contre toute réclamation à ce sujet.

Prix : **Mode de paiement** :

Le présent acte sera annulé de plein droit en cas de refus de visa par la marine marchande.

En foi de quoi, les parties étant d'accord, le présent acte a été clos et signé après lecture par chacune des parties.

Fait en quatre exemplaires à le

Le vendeur

L'acheteur

visa de la marine marchande

IMPORTANT , formalité de transfert de propriété,

Après visa des actes de vente par le quartier d'immatriculation du navire, le vendeur dispose d'un mois pour informer le bureau local des Douanes du port d'attache du navire par l'envoi d'un exemplaire de l'acte de vente visé et du titre de navigation. Il appartient à l'acheteur de procéder à l'immatriculation du navire auprès du quartier des affaires maritimes dans un délai d'un mois.